



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/026

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 08 MARS 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 22 : CONTINUITÉ DE LA SEMAINE DE L'HANDICAP

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Anne FOLNY, adjointe au maire, qui explique :

- que la ville de Sarralbe organise en partenariat avec l'association « Ardevie » les 1^{er} et 2 avril 2022 une continuité de la semaine de l'handicap au centre culturel et sportif de Sarralbe.

A ce titre, la ville de Sarralbe met à disposition de l'organisateur, la salle et les installations et verse une subvention d'un montant de 2 150,00 € à « Ardevie » pour l'organisation de ces 2 évènements,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser une projection du film sur la semaine de l'handicap en partenariat avec l'association « Ardevie » le 1^{er} avril 2022 et de verser une subvention d'un montant de 750,00 € à Ardevie,
- d'organiser un concert avec la chanteuse aveugle Mireille en partenariat avec l'association « Ardevie » le 2 avril 2022 et de verser une subvention d'un montant de 1 400,00 € à Ardevie,
- de mettre gracieusement à disposition de l'association « Ardevie » la salle culturelle communale rue de la Sarre pour ces 2 événements,
- de prendre acte que la billetterie sera gérée par l'association « Ardevie »,
- de prendre acte que la recette sera encaissée par l'association « Ardevie »,
- de prendre acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 14 mars 2022

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 14 mars 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT